

Les enjeux pour les années à venir

L'Agence de l'eau Seine-Normandie prépare un Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) soumis actuellement à la consultation du public et couvrant la période 2010 – 2015.

Ce schéma, à travers 10 thèmes, fixe les futures orientations de la politique de l'eau.

A l'avenir, toute décision concernant l'eau ou l'urbanisme devra être compatible avec ce schéma. Plusieurs points concernent directement les milieux aquatiques et naturels.

EXTRAITS

1. Diminuer les pollutions des milieux par les polluants classiques

Réduction des apports de macropolluants* dans les milieux naturels ; tous les rejets ponctuels d'origine urbaine, industrielle et agricole (élevages) sont visés.

Pour chaque déversement, les actions consistent à ajuster le niveau des rejets, avec les objectifs de qualité physico-chimique et biologiques fixés dans milieu récepteur.

Les dispositions visant l'amélioration des réseaux d'assainissement et le traitement dans les stations d'épuration sont à renforcer.

* reportez-vous à la page 23 dans le glossaire

2. Diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques

L'objectif essentiel fixé par le SDAGE est le développement des bonnes pratiques agricoles permettant de limiter l'usage des fertilisants (nitrates et phosphore).

Les mesures passent également par la maîtrise des pollutions d'origine domestique, ce qui demande : de mettre en conformité les systèmes d'assainissement non collectif et de contrôler les branchements à l'égout des particuliers.

3. Réduire les pollutions des milieux aquatiques par les substances dangereuses

Interrogé en 2005, le public avait majoritairement placé ce sujet en tête de ses préoccupations en établissant un lien direct avec la santé.

La mise en œuvre de ces objectifs, déclinés par sous bassin, demande que chaque source de pollution ponctuelle ou diffuse soit clairement identifiée, ainsi que les catégories « d'émetteurs » concernés.

- Réduction à la source, voire suppression, des substances dangereuses

En ce qui concerne les pesticides, des stratégies de réduction d'utilisation des produits phytosanitaires et le développement de pratiques respectueuses de l'environnement sont à conduire, notamment dans les bassins d'alimentation de captage.

- Mise en œuvre de solutions palliatives, permettant de réduire - voire d'interdire - les flux de substances toxiques, vers le milieu naturel.

Le SDAGE fixe des objectifs de réduction des flux de substances dangereuses rejetées dans le milieu naturel. Il s'agit :

- **des substances prioritaires et des substances dangereuses prioritaires** (au total une quarantaine répertoriée dans la Directive cadre européenne) pour lesquelles le SDAGE fixe des objectifs de suppression au maximum de 20 ans, avec un objectif intermédiaire pour l'échéance 2015.

Le SDAGE propose, pour ces substances, d'adapter les objectifs de la circulaire nationale de manière à prendre en compte la faisabilité des objectifs en fonction de la connaissance du bassin.

- **des substances pertinentes car repérées sur le bassin Seine-Normandie** , c'est-à-dire les plus couramment observées dans les eaux, que le SDAGE propose de réduire d'au moins 10% d'ici 2015. En complément à ces substances, le SDAGE a également repéré un certain nombre de substances « pesticides » qui sont également déclarées pertinentes avec un objectif de réduction de 30 à 50 % d'ici 2015. D'autre part, près d'une soixantaine de substances demandent de nouvelles études et suivi. L'objectif de réduction n'a pas pu être fixé sans résultats de ces études. En tout état de cause, elles feront l'objet de suivi dans les programmes de surveillance, d'inventaires des rejets, flux,... dans le cadre du réseau de surveillance, mais aussi d'études sur les *process* industriels ainsi que sur les impacts sur les milieux.

4. Réduire les pollutions microbiologiques des milieux

La pollution microbiologique provient des germes pathogènes (virus, bactéries, parasites...) contenue dans les eaux usées, pas ou mal épurées. Ces germes ont des conséquences directes, sur les usages essentiels de l'eau : production d'eau potable, baignade, élevage de coquillages...

L'objectif du SDAGE est d'assurer, en toute circonstance, des conditions minimales de pollution microbiologique permettant le maintien de ces usages.

Interrogé en 2005, le public avait majoritairement placé ce sujet en tête de ses préoccupations en établissant un lien direct entre pollution microbiologique des milieux et santé humaine.

Comme pour les substances dangereuses, la mise en œuvre d'une politique de réduction efficace passe par une meilleure connaissance des sources de pollution, des émetteurs et de la vulnérabilité des milieux.

5. Protéger et restaurer les milieux aquatiques

Les progrès importants réalisés en matière de réduction des pollutions « classiques » ne suffisent pas pour atteindre les objectifs de qualité fixés dans le SDAGE. L'atteinte et le maintien du bon état ou du bon potentiel écologique ainsi que la non dégradation des masses d'eau impliquent une diversité physique du lit, des berges, des côtes et des fonds littoraux. En bref une bonne qualité des habitats, propices à l'installation des populations faunistiques et floristiques.

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs actions sont préconisées (extrait)

- Préserver, restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques et la biodiversité ;
- Assurer la continuité écologique ;
- Gérer les ressources vivantes en assurant la sauvegarde des espèces au sein de leur milieu ;
- Mettre fin à la disparition, la dégradation des zones humides et préserver, maintenir et protéger leur fonctionnalité ;
- Lutter contre la faune et la flore invasives et exotiques.

Pour tout complément d'information :

les documents concernant le SDAGE peuvent être consultés jusqu'au 15 octobre 2008, dans les Agences de l'eau ou dans la Préfecture dont vous dépendez.

GLOSSAIRE

Etude **histopathologique** : analyse microscopique des tissus pour déceler les anomalies de structure.

Zones **intertidales** : zones découvertes à marée basses et inondées marée haute.

Macropolluants : les éléments appelés aussi "nutritifs", nécessaires normalement à la vie (par exemple, les sels de l'azote et du phosphore, mais encore le carbone). Ils sont nommés "macropolluants" car apportés en quantité excédante des capacités d'autoépuration naturelle du milieu, ils provoquent un enrichissement rapide (eutrophisation) entraînant les effets indésirables, comme la désoxygénation du milieu.

STEP : Station d'EPuration.

Réseau ou pyramide trophique : se dit de la chaîne alimentaire qui représente une suite des espèces reliées par une relation consommé/consommateur. La matière et l'énergie circulent dans ce réseau trophique des niveaux inférieurs (producteurs de la matière organique, comme les végétaux) vers les niveaux supérieurs (consommateurs) pour revenir à la base de la pyramide sous forme des sels minéraux ou de détritus organique (cadavres, excréta).